

RESSOURCES HUMAINES

EMPLOI SALARIÉ

NOMBRE DE JOUEURS PROFESSIONNELS DANS LES LIGUES PROFESSIONNELLES

Joueur professionnel : Joueur disposant d'un contrat professionnel au sein de la ligue professionnelle

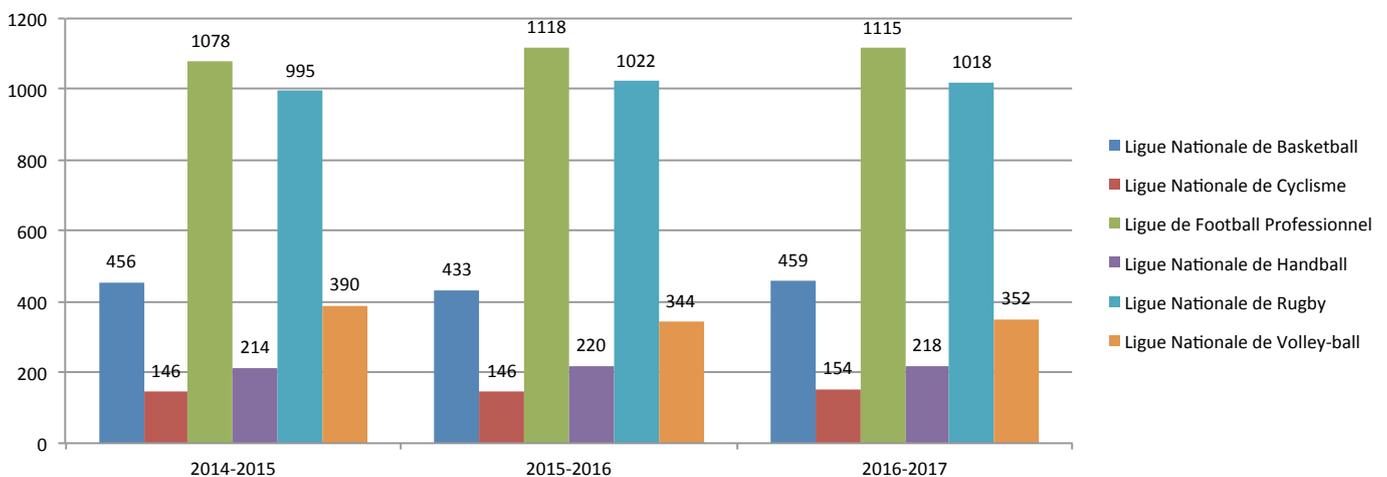
Joueur en formation : Joueur disposant d'une convention formation, d'un contrat aspirant ou d'un contrat stagiaire.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Ligue Nationale de Basketball	456	433	459
Ligue Nationale de Cyclisme	146	146	154
Ligue de Football Professionnel	1078	1118	1115
Ligue Nationale de Handball	214	220	218*
Ligue Nationale de Rugby	995	1022	1018
Ligue Nationale de Volley-ball	390	344	352**

Source : ANLSP

* Pour la saison 2015-2016, il convient de noter qu'il y a également 187 contrats pro dont 164 à temps plein en Division 2, qui deviendra professionnelle à partir de la saison 2016-2017

** L'écart du nombre de joueurs disposant d'un contrat professionnel au volley-ball entre les deux saisons s'explique par un passage clubs en divisions LNV en 14/15 à 34 clubs en 15/16 et 35 en 16/2017

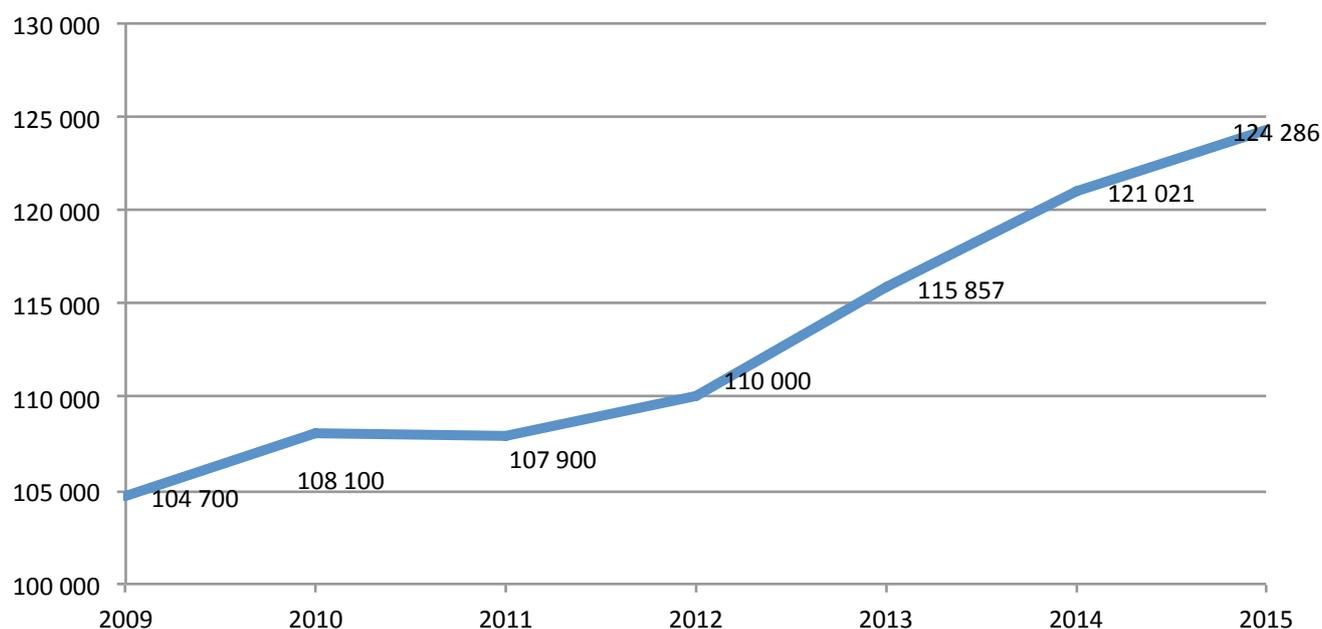


**EFFECTIFS SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE DU SECTEUR SPORTIF PRIVÉ
(ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS)**

Nombre d'emplois salariés (y compris emplois à temps partiel) en fin d'année, hors sphère publique, dans les entreprises et associations des secteurs d'activité caractéristiques du sport: enseignement marchand de disciplines sportives et de loisirs (NAF 85.51), gestion d'installations sportives (NAF 93.11), clubs de sport (NAF 93.12), centres de culture physique (NAF 93.13), promotion et organisation d'évènements sportifs et autres activités directement liées au sport (NAF 93.19).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variation annuelle moyenne en %
Effectifs salariés au 31 décembre du secteur sportif privé (entreprises et associations)	104 700	108 100	107 900	110 000	115 857	121 021	124 286	3%

Source : INJEP-MEOS



RESSOURCES HUMAINES

FORMATION

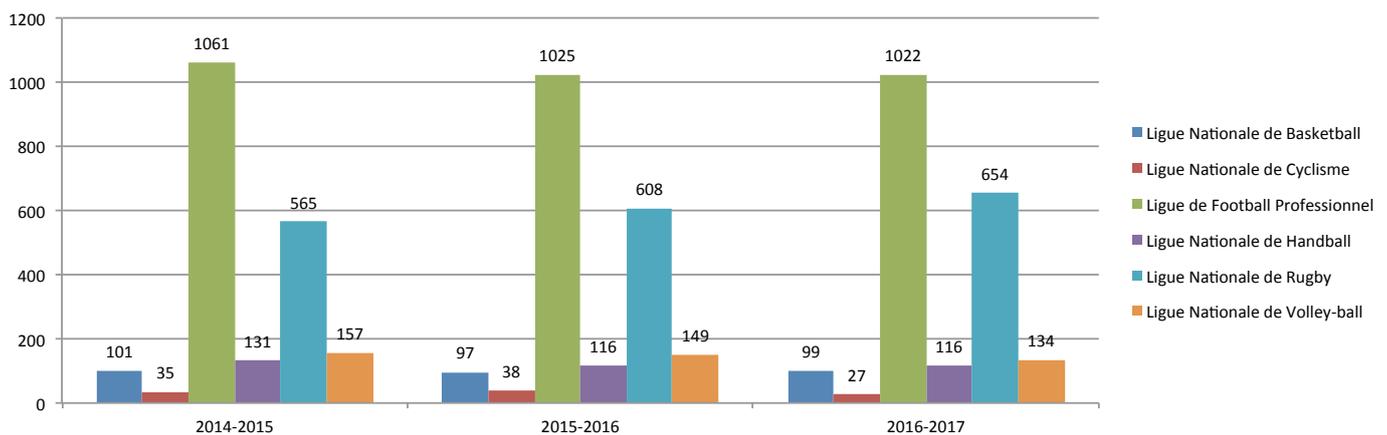
NOMBRE DE JOUEURS EN FORMATION DANS LES LIGUES PROFESSIONNELLES

Joueur en formation : Joueur disposant d'une convention formation, d'un contrat aspirant ou d'un contrat stagiaire.

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Ligue Nationale de Basketball	101	97	99
Ligue Nationale de Cyclisme	35	38	27
Ligue de Football Professionnel	1061	1025	1022
Ligue Nationale de Handball	131	116	116
Ligue Nationale de Rugby	565	608	654
Ligue Nationale de Volley-ball	157	149	134

Source : ANLSP

* L'écart du nombre de joueur sen formation au volley-ball entre les deux saisons s'explique par un passage de 40 clubs en divisions LNV en 14/15 à 34 clubs en 15/16 puis à 35 clubs en 16/17.



NOMBRE DE SPORTIFS DE HAUT NIVEAU RECONNUS PAR LE MINISTÈRE DES SPORTS

Nombre de sportifs de haut niveau (dont élite) reconnus par le Ministère des Sports. Depuis 1982, la qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministre chargé des Sports et distingue les champions d'exception. Il existe différents groupes de sportifs de haut niveau (les jeunes (à distinguer des espoirs), les seniors, les «en reconversion» et l'élite). (voir site du Ministère)

La catégorie Elite : peut être inscrit dans cette catégorie, le sportif qui réalise aux jeux Olympiques, aux championnats du monde, aux championnats d'Europe ou dans des compétitions dont la liste est fixée par la Commission nationale du sport de haut niveau, une performance ou obtient un classement significatif, soit à titre individuel, soit en qualité de membre titulaire d'une équipe de France, dans les conditions définies par la Commission nationale du sport de haut niveau. L'inscription dans cette catégorie est valable deux ans. Elle peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Variation annuelle moyenne en %
Nombre de sportifs de haut niveau reconnus par le Ministère des Sports	7 191	7 071	7 028	6 954	6 951	6 484	6 225	-2%
dont sportifs de haut niveau élite reconnus par le Ministère des Sports	691	690	722	738	725	798	773	2%

Source : INJEP-MEOS



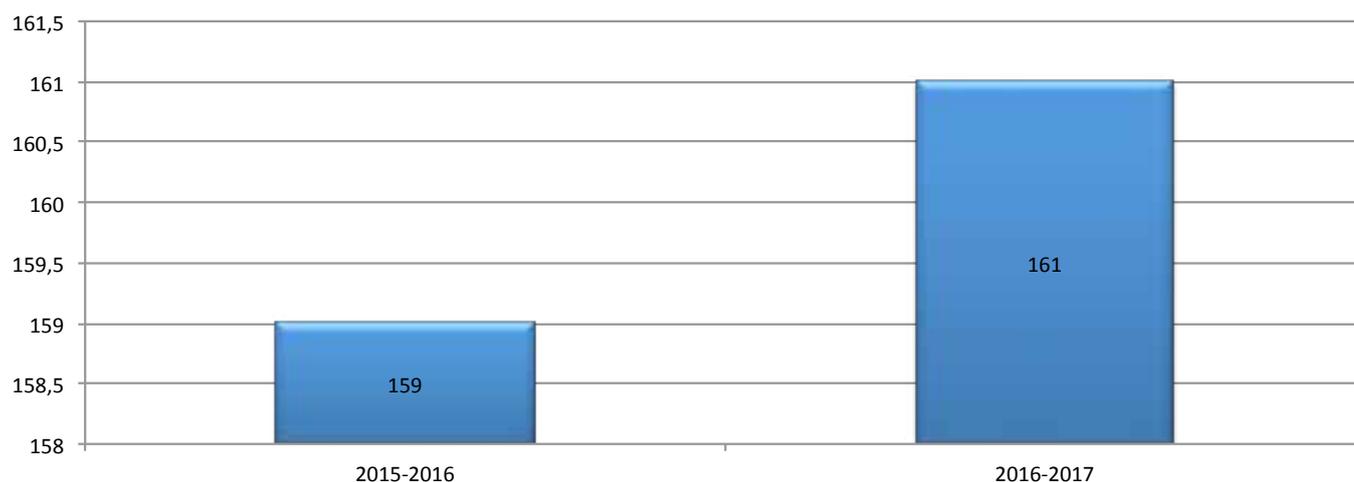
**NOMBRE DE CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELS
AGRÉÉS PAR LE MINISTÈRE DES SPORTS**

Nombre de centres de formation professionnels agréés par le Ministère des Sports. Cela concerne les disciplines suivantes: les discipline du basket-ball, du football, du handball, du hockey sur glace, du rugby, du rugby à XIII et du volley ball. Pour information, l'agrément est délivré sur proposition de la fédération délégataire concernée après avis de la Commission nationale du sport de haut niveau fondé sur les évaluations réalisées par les directions techniques nationales et les services déconcentrés du ministère chargé des sports.

Ce dispositif d'agrément est destiné à garantir aux jeunes sportifs des conditions sérieuses et adaptées d'enseignement scolaire général ou professionnel, de formation sportive, de suivi médical, d'hébergement et de restauration.

	2015 - 2016	2016 - 2017	Variation annuelle moyenne en %
Nombre de centres de formation professionnels agréés par le Ministère des Sports	159	161	1%

Source : Direction des Sports (DS)



NOMBRE DE CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELS AGRÉÉS PAR LE MINISTÈRE DES SPORTS

DISCIPLINE	2017-2018	DISCIPLINE	2017-2018
Football M	34	Hand F	11
Rugby H	34	Basket F	11
Basket H	29	Volley F	9
Hand H	14	Rugby XIII H	3
Volley H	13	Hockey sur glace H	3
TOTAL		161	

Source : Direction des Sports (DS)

Répartition des centres de formation par disciplines sportives

